

Nouveau statut des EEF: le débat n'a pas eu lieu

FRIBOURG • Le premier débat public autour du passage des EEF en SA a accouché d'une souris: les divergences sont maigres.



Les référendaires craignent que l'Etat perde à terme le contrôle de la compagnie d'électricité du canton. P-Y MASSOT

VINCENT CHOBASZ

La première «sortie» publique des principaux représentants des partisans et opposants au passage des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) en société anonyme (SA) n'a pas donné lieu à la foire d'empoigne que certains attendaient. Les divergences se sont focalisées sur une question précise: si le «oui» l'emporte le 10 juin, le peuple pourra-t-il se prononcer sur une éventuelle privatisation des EEF (perte de majorité de l'Etat) le jour où ce cas de figure devrait se présenter. En clair, les référendaires ont le sentiment que s'ils donnent la main, on leur prendra le bras.

Pour le reste, le débat organisé hier soir à l'Ecole d'ingénieurs par le Groupement fribourgeois pour la libre entreprise, n'a pas donné lieu à de véritables escarmouches, sinon inspirées de rancœurs politiciennes. Dans ces conditions, le président des EEF et directeur de l'Economie Michel Pittet a eu beau jeu de présenter un dossier qu'il connaît d'ailleurs sur

le bout des doigts. Les deux camps souhaitent maintenir les emplois, les centres de décisions dans le canton et la santé financière de l'entreprise tout en admettant que le marché libéralisé change la donne.

L'amendement socialiste qui proposait que l'Etat conserve deux tiers du capital-actions des EEF (contre 51% aujourd'hui), sans remettre en cause la passage en SA, était à l'époque soutenu par les actuels référendaires, puis... par le Conseil d'Etat. Il n'a finalement pas été retenu par la commission parlementaire ad hoc. Dans ces conditions, les divergences que pouvaient présenter les orateurs s'amenuisaient de fait.

PAS ASSEZ DE GARDE-FOUS

«Ce n'est pas sur le fond que nous voyons un problème, mais sur la forme. On propose au citoyen-actionnaire de signer un chèque en blanc». Invité aux côtés du député chrétien-social Michel Monney à venir faire entendre le point de vue des référendaires, l'ancien chef de groupe socialiste au Grand Conseil Francis Moret

a dit ses craintes de voir les EEF SA quitter définitivement le giron étatique. En donnant la responsabilité d'une telle décision au Grand Conseil, le texte soumis au peuple le 10 juin est dangereux, estime-t-il.

«Faux», martèle Michel Pittet: «Toute nouvelle loi votée par le Grand Conseil est soumise au référendum facultatif. J'ai demandé trois avis de droit sur le sujet. Tous concluent dans le même sens. Techniquement, ce n'est pas possible de faire autrement».

Pour les référendaires, il n'y a pas suffisamment de garde-fous dans la nouvelle loi et les politiques manquent à leur devoir de fixer les règles du jeu sur un marché libéralisé. Ce que conteste Michel Pittet: «Aux dernières nouvelles, les Neuchâtelois et les Bernois ne s'éclaircissent pas à la bougie alors que leurs compagnies d'électricité sont des SA depuis très longtemps. Personne ne souhaite privatiser les EEF. La SA est une solution –pas la seule – qui leur permet d'affronter le marché libéralisé». ViC



EXERGUE



Une menace plane déjà sur les travaux de la Constituante – ici lors de sa première séance – en raison de la composition de la commission chargée du problème des langues. ALAIN WICHTA

Nouvelle Constitution: fâcheuse constitution

LANGUES • Avant même la rédaction du premier mot de la future Charte, la composition de la commission chargée des langues porte en germes un échec...

LOUIS RUFFIEUX

«Ce n'est pas sérieux. S'il le faut, nous ferons échouer la Constitution devant le peuple». La menace plane sur les travaux de la Constituante avant même qu'elle ait accouché du premier mot de la future Charte cantonale. L'avertissement émane de milieux francophones interloqués par un fait étonnant, totalement étranger à la culture politique fribourgeoise et helvétique: la commission 1 de la Constituante, qui planche sur les «Principes fondamentaux, les relations extérieures et les langues», compte une dizaine de membres de langue allemande sur 17 (*La Liberté* du 6 février dernier)!

Un subtil dosage de la représentativité politique, linguistique et régionale préside habituellement à la constitution de commissions chargées de sujets «sensibles». La Constituante, élue par le peuple qui n'a pas voulu confier l'élaboration de la Charte au Grand Conseil, s'est d'emblée soucieuse de ne pas tomber dans les «travers» du Parlement. Mais au nom de ce louable effort de renouvellement, peut-on ignorer les piliers d'un équilibre cantonal qui reste fragile? Une commission ne doit-elle pas refléter, en condensé, les diverses sensibilités connues sur la thématique qui lui est confiée?

PRÉVENIR UN CONFLIT

En l'occurrence, les groupes politiques ont failli à leurs responsabilités en ignorant une composante essentielle de leur(s) représentant(s) à la commission, soit leur appartenance linguistique. La «fraîcheur» revendiquée – à moins qu'il ne s'agisse d'un défaut de sens politique – confine, ici, à l'inconscience. Quelle que soit la qualité des membres de la commission et de ses travaux, le fort déséquilibre en faveur de la communauté alémanique pèsera dans l'appréciation des résultats. Le dire haut et tôt, ce n'est pas chercher le Röstigraben dans une botte de paille fraîche, comme le pense quelque angélique constituante. C'est prévenir un conflit programmé.

L'enjeu? Le maintien ou non du principe de la territorialité dans la Constitution cantonale. Ce principe vise à préserver la répartition territoriale des langues dans le pays. L'article constitutionnel qui le consacre a été plébiscité par les Fribourgeois en septembre 1990, après avoir été adopté par une commission parlementaire et un

Grand Conseil unanimes. Il marquait l'aboutissement de nombreuses années de palabres, lancées par un député singinois qui plaideait légitimement pour la reconnaissance officielle des deux langues. Ainsi l'article constitutionnel précise-t-il que «le français et l'allemand sont les langues officielles. Leur utilisation est réglée dans le respect du principe de la territorialité».

UNE EXPLICATION LIMPIDE...

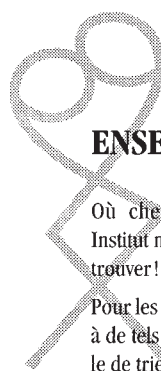
Ce principe fait aujourd'hui l'objet d'interprétations divergentes. A l'époque, le Conseil d'Etat l'expliquait pourtant au peuple d'une manière limpide: «La langue parlée dans une commune donnée s'impose, dans les relations publiques, à l'ensemble des administrés domiciliés ou résidant dans ce territoire». L'idée fondamentale est donc simple: dans le domaine public (administration communale, enseignement, justice...), et dans celui-ci exclusivement, la langue est celle d'un espace géographique déterminé.

Encore faut-il fixer ces espaces, donc définir l'appartenance linguistique des communes, ce que le Conseil d'Etat a toujours refusé depuis 1990, malgré le mandat constitutionnel. L'Exécutif craint d'allumer la guerre des langues. Il préfère laisser à la justice le soin de traiter les conflits ponctuels. Reste que dans l'appréciation des juges, l'article constitutionnel confère à la territorialité un poids particulier dans le canton.

DES RÊVES EN CENDRES

Objet de toutes les réconciliations en 1990, ce principe serait source de toutes les discordes dix ans plus tard, si l'on en croit les fers de lance de la communauté alémanique, qui rêvent de l'évacuer de la Constitution. Rêve partagé par le Conseil d'Etat, qui s'épargnerait ainsi, dans le futur, une épine dans le pied et la mauvaise conscience d'une disposition constitutionnelle non appliquée....

Sur le papier, le rapport de forces au sein de la commission 1 pourrait laisser croire que les jeux sont d'ores et déjà faits. Malaise! Rien ne serait plus dommageable, pour l'ensemble de l'œuvre constitutionnelle, qu'un débat tronqué sur les langues. Il convoquerait, à l'heure du rendez-vous populaire, les pyrotechniciens de la question linguistique. Un autre rêve – celui d'une Charte fondamentale moderne et audacieuse – s'achèverait en cendres, dans le même creuset que la cohésion cantonale. LR



ENSEMBLE

Où chercher l'âme sœur? Un Institut matrimonial vous aide à la trouver!

Pour les âmes esseulées recourant à de tels services, il n'est pas facile de trier le bon grain de l'ivraie!

Dans notre monde toujours plus stressé et cloisonné, de plus en plus d'hommes et de femmes éprouvent des difficultés à trouver l'âme sœur.

Alors que dans d'autres pays, l'on consulte sans complexe les fichiers des agences matrimoniales pour donner un coup de pouce à cette re-

cherche, entamer une telle démarche suscite plus de réticences en Suisse.

Membre de l'association romande des instituts matrimoniaux, ENSEMBLE, offre pourtant une aide précieuse aux personnes animées d'un même désir de stabilité et souhaitant ressusciter leur vie affective.

Avec plus de vingt ans d'expérience, ENSEMBLE possède et une excellente réputation qui rassure d'emblée et mets à votre disposition son savoir-faire. Cinq bureaux en Suisse romande, dirigés par des professionnels des relations humaines, dotés d'un solide sens de la psychologie, observant un strict code de déontologie, travaillant avec efficacité et, surtout, disponibilité, chaleur et sympathie.

En vous adressant à l'institut ENSEMBLE de Fribourg, vous aurez

l'occasion d'exprimer vos souhaits, vos priorités et les valeurs auxquelles vous tenez.

L'écoute, l'intuition et le feeling des responsables du bureau vous offrent toutes les chances de réussir dans votre recherche de l'AUTRE.

L'Institut vous garantit que les personnes que vous rencontrerez sont libres, quelles s'engagent à être discrètes et à observer un comportement correct. Enfin, qu'elles sont, comme vous, sincèrement motivées à établir des relations sérieuses et durables. Autant de gages de sécurité que seule une agence matrimoniale soucieuse d'éthique peut vous offrir!

Une nouvelle législation entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2000, prônée par ENSEMBLE, permet une démarche en toute sécurité.

Soyons partenaires, donnez-vous les moyens de faire la rencontre décisive qui ensoleillera votre avenir!

Renseignements:
Rue St-Pierre 10, 1700 Fribourg,
026/ 323 20 50



Yvonne Weintraub



Marie-Claude Malhage